

Pouvoir d'achat des consommateurs

11 mars 2023

Hausse des prix : ce sont les consommateur.rices qui paient !

L'inflation alimentaire n'en finit pas d'augmenter. Et elle augmente plus vite que l'inflation générale : elle a atteint 12,1 % en décembre dernier, 13,2 % en janvier et plus de 14 % en février !

Hausse des prix, hausse des profits

Pendant ce temps, les profits de grands groupes agro-alimentaires n'en finissent pas de grimper. D'après l'INSEE, l'excédent brut d'exploitation sur la valeur ajoutée pour ces entreprises a atteint + 44,7 % en 2022, soit son plus haut niveau depuis 15 ans.

Les revenus liés à la vente de produits de grande consommation (alimentation et produits de première nécessité) ont augmenté de + 8,6 % en un an alors que les volumes de vente ont baissé de 5 % ! La hausse des prix des produits frais a atteint plus de 30 % sur la même période. Une chose est sûre : les groupes ont tous augmenté leur chiffre d'affaires grâce à la hausse des prix.

Aides privilégiées pour l'industrie agro-alimentaire

L'annonce, au Salon de l'agriculture, d'un plan d'aide de 500 millions pour l'industrie alimentaire (en plus de France Relance 2030) va bénéficier aux grands groupes et renforcera la concentration. Combien de PME, prises à la gorge par la grande distribution, seront obligées de mettre la clé sous la porte, ou d'accepter d'être rachetées ?

« Cela renforce le rapport de force des grands groupes au détriment des PME et va à l'encontre d'une relocalisation de la production, plus propice à l'environnement » insiste Jocelyne Hacquemand, secrétaire de la

Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT.

Que fait le gouvernement ?

Au lieu de contraindre les industriels à brider leurs prix, de décider d'un encadrement des prix, il ménage l'industrie agro-alimentaire et la grande distribution, en proposant des lois (EGalim 1, 2 et EGalim 3 en cours, sur proposition de Renaissance). Ces lois protègent les intérêts des industriels au lieu de protéger ceux des consommateur·rices et ne règlent rien en matière de pouvoir d'achat.

Les négociations commerciales vont se traduire par une inflation prévue entre 8 % et 10 % ; le panier anti-inflation est laissé au libre arbitre des enseignes de grande distribution. Résultat : on y retrouve des produits bas de gamme, nutritionnellement mauvais.

Face à toutes ces mesures qui vont à l'encontre du pouvoir d'achat, la CGT réclame l'augmentation des salaires avec un smic à 2000 euros, un encadrement des prix et la suppression de la TVA, au minimum sur les produits de première nécessité.

Publié par la CGT, le 9 mars 2023.